Bulletin de parrainage Enfance en Suspens



Oul, je parraine un enfant dans le programme de scolarisation de l'association Enfance en Suspens: En versant $1 \, \mathrm{euro}$ par jour, je lui permets de bénéficier d'un accès à la scolarité et je lui garantis un repas chaud par jour. Je choisi de régler par: ☐ Prélèvement Mensuel de 30 €¹ Prélèvement Trimestriel de 120 €¹ DEMANDE DE PRELEVEMENT A NOUS RENVOYER EN Y JOIGNANT UN R.I.B. OU UN R.I.P. La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier. DESIGNIATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU NOMS, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR COMPTE A DEBITER NOM FT ADRESSE DU CREANCIER COMPTE A DEBITER **ENFANCE EN SUSPENS** Guichet Banque N° de compte 206 QUAI DE VALMY Date: Signature: 75010 Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés. **AUTORISATION DE PRELEVEMENT A REMETTRE A VOTRE BANQUE** Numéro national d'émetteur J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements correspondant au montant de mon engagement de parrainage. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec l'association Enfance en Suspens. NOMS, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR NOM ET ADRESSE DU CREANCIER **ENFANCE EN SUSPENS** 206 QUAI DE VALMY 75010 NOM ET ADRESSE DE L'ETABT TENEUR DU CPTE A COMPTE A DEBITER **DEBITER** Guichet N° de compte clé Banque Date: Signature:

Déduction fiscale : 66% du montant de votre don est directement déductible de vos impôts, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable (Art. 200 du CGI). Ainsi, un don de 100 euros, par exemple, ne vous revient qu'à 34 euros après déduction fiscale.